

Après le succès de cet été et la vente de 10 500 chèques-cadeaux générant ainsi 210 000 € de chiffre d'affaire complémentaire pour l'économie locale, l'opération des Chèques Cadeaux du Grand Charolais est reconduite pour l'hiver.

Ainsi, dans le cadre de son plan de soutien aux entreprises et de relance de l'économie de proximité cofinancée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté de communes Le Grand Charolais a souhaité redonner un coup de pouce à la consommation locale, en soutenant l'opération portée par la Fédération des unions commerciales de Saône-et-Loire.

La CCI de Saône-et-Loire contribue également à l'opération en payant l'intégralité des frais de gestion des chèques, qui sont habituellement à la charge des commerçants.

Ainsi, <u>pour 15€ dépensés par le consommateur, ce seront bien 20€ qui reviendront à</u> <u>l'entreprise partenaire</u>.

Cette opération est faite pour vous!

Opération soutenue par :

















En devenant partenaire de ce coup de pouce à l'économie locale, vous serez le 1^{er} bénéficiaire de l'opération.

Une opération pour doper la consommation locale, profitant aux entreprises partenaires et aux consommateurs

Volet consommateur

Chaque consommateur qui achète des chèques cadeaux les Vitrines du Grand charolais (plafonné à 100€ d'achats) économise 25% sur l'achat de ces chèques :

15€ de chèque cadeau acheté par le client = 20€ de valeur faciale à dépenser dans les commerces : le consommateur gagne 5€ sur la valeur du chèque grâce à participation de la Communauté de communes du Grand Charolais et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Communauté de communes et la Région participent à l'opération à hauteur de 25% (dans la limite de 50 000€), ce qui représente 200 000€ de chiffre d'affaires potentiel généré directement par les chèques cadeaux.

Volets commerçants

Chaque commerçant et entreprise qui acceptent les chèques cadeau en paiement, reçoit en remboursement 100% de la valeur du chèque (sans aucun frais de gestion grâce à la prise en charge des 5% de frais de gestion par la CCI 71).

Comment accepter les chèques et le faire savoir ?

Il n'est pas obligatoire d'adhérer à une Union commerciale pour être bénéficiaire de l'opération.

Il suffit d'indiquer que vous souhaitez participer à l'opération soit à :

- la Communauté de communes Le Grand Charolais au 09 71 16 95 77 ou par mail à entreprendre@legrancharolais.fr
- la CCI de Saône-et-Loire au bureau d'Ecuisses 03 85 77 99 09 ou par mail à s.dessolin@cci71.fr

Quelle est la durée de l'opération ?

L'opération s'étendra;

- Pour le volet consommateur jusqu'au 28 février 2021 (période pendant laquelle les clients peuvent acheter, puis dépenser les chèques chez les commerçants)
- Pour le volet commerçant jusqu'au 31 mars 2021 (période pendant laquelle les entreprises peuvent déposer les chèques pour paiement)

Opération soutenue par :

















J'ai accepté des chèques Les Vitrines du grand Charolais, comment me les faire rembourser?

C'est simple et rapide si vous suivez scrupuleusement la procédure de remboursement qui vous sera fournie et joignez à vos chèques le bordereau de remise de chèque.

Retrouvez l'intégralité des documents directement à l'adresse suivante : https://www.lesvitrinesdugrandcharolais.com/cheque-cadeau/commercants/

Sous quel délai suis-je remboursé?

Le remboursement étant opéré par virement, les délais sont en moyenne d'1 semaine à compter de la réception des chèques.

Comment les consommateurs seront avertis de l'opération?

Une campagne de communication sera réalisée au lancement de l'opération :

- Une conférence de presse avec le Grand Charolais, la Chambre de Commerce et les associations commerciales participantes (Charolles, Digoin et Paray-le-Monial) le 24 novembre 2020
- Des insertions dans la PQR (JSL, la renaissance...)
- Une communication sur les réseaux sociaux : Unions commerciales, le Grand Charolais, communes, etc.
- L'affichage dans les points de vente participants

Où pourront-ils se procurer les chèques ?

Pendant toute la durée de l'opération, les chèques cadeaux du Grand Charolais sont en vente en ligne à l'adresse suivante : www.lesvitrinesdugrandcharolais.com

À partir du 7 décembre 2020, les consommateurs pourront également se procurer des chèques-cadeaux grâce au maillage de points de dépôt-vente sur le territoire communautaire :

- Paray-le-Monial : Maison de la Presse avenue Général de Gaulle

- Digoin: Maison Parot

Charolles : Librairie Le Parchemin
St Bonnet de Joux : Tabac Presse
Palinges : Tabac Presse Multi-services

















